



Communiqué de presse

Montreuil, le 25 septembre 2025

« Maisons France Santé » : la FNCS et l'USPCS appellent à construire collectivement le service public territorial de santé de proximité

Lors de son déplacement à Mâcon, le Premier Ministre a annoncé la création d'un réseau de « Maisons France Santé » pour renforcer l'accès aux services de santé de proximité et lutter contre les inégalités territoriales de santé. La Fédération nationale des centres de santé (FNCS) et l'Union syndicale des professionnel-le-s des centres de santé (USPCS) prennent acte de cette annonce et rappellent que les centres de santé, déjà présents dans de nombreux territoires, appellent depuis longtemps à une nouvelle organisation territoriale des soins de premier recours que ce nouveau réseau pourrait préfigurer.

Les centres de santé promeuvent :

- **Une pratique en équipe pluri professionnelle et coordonnée** pour assurer une prise en soins globale des patient-e-s.
- **Une accessibilité financière** aux soins en proposant des consultations sans dépassement d'honoraire et sans avance de frais¹.
- **L'ancrage territorial de leurs équipes au service de la population** en développant des actions de santé publique, de prévention et d'éducation à la santé en lien avec les collectivités territoriales et les habitants.
- **Une capacité à travailler avec tous les acteurs du territoire**, notamment avec les hôpitaux, les Dispositifs d'Appui à la Coordination, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, les services de santé scolaire, de Protection Maternelle et Infantile et de santé au travail, dans une logique de parcours de soins intégrés.
- **Un cadre d'exercice attractif** pour les professionnel-le-s de santé, notamment les jeunes médecins de plus en plus nombreux à faire le choix du salariat à l'issue de leurs études.
- **Une contribution active à la formation** des futurs professionnel-le-s de la santé et au **développement de la recherche en soins primaires**.

Les centres de santé sont déjà en mesure de faire vivre ce réseau, de l'incarner et de le développer.

5 000 Maisons France Santé, pourquoi pas mais...

Pour réussir, ce projet devra s'appuyer sur un cahier des charges national exigeant, établissant un socle commun de missions, tout en étant modulable en fonction des besoins locaux. Il devra garantir à la population un accès universel aux soins, et aux professionnel-le-s, des pratiques en équipe et coordonnées. Il devra se construire avec tous les acteurs du territoire : collectivités territoriales, associations et usagers. La FNCS et l'USPCS se tiennent prêtes à partager leur expertise et leur expérience pour contribuer activement à la mise en place du futur dispositif, afin qu'il se traduise rapidement en avancées concrètes pour les patient-e-s, les territoires et l'égalité en santé.

Pour quels objectifs ?

Il reste au Premier Ministre à préciser le périmètre de ce projet de réseau de 5 000 « Maisons France Santé » et les moyens qui lui seront alloués. Car si une structuration des soins de premier recours est aujourd'hui indispensable et urgente, elle ne peut se limiter à une simple labellisation des structures existantes ou à la création de guichets et plateformes d'information pour les patients.

« 5 000 Maisons France Santé » : vers un service public territorial de santé de proximité... ?

La FNCS et l'USPCS rappellent que la réponse la plus concrète et la plus efficace aux déserts médicaux reste le développement d'un réseau de centres de santé et de structures pluriprofessionnelles coordonnées volontaires pour s'engager dans des missions d'intérêt général. Le service public territorial de santé de proximité devra mailler tous les territoires afin de n'en laisser aucun de côté. Ce réseau, nous l'appelons de nos vœux depuis 10 ans.

Monsieur le Premier Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires et élu-e-s, cher-es collègues libéraux, hospitaliers, salarié-es des services de prévention, cher-es usager-es, êtes-vous prêt-es à soutenir et construire aux côtés des centres de santé ce service public de proximité tant attendu par la population ?

Contacts presse :

- **Dre Hélène Colombani, Présidente de la FNCS - president@fncs.org / 06 68 05 94 20**
- **Dre Jeanne Villeneuve, Secrétaire générale de la FNCS - 06 98 41 34 94**
- **Dre Marine Combours et Dr Frédéric Villebrun, Co-Président-es de USPCS - presidence@uspcs.fr / 06 85 20 83 67**

i Les centres de santé ont l'obligation de pratiquer le tiers-payant sur la partie obligatoire. 81% des centres de santé pluri professionnels pratiquent le tiers-payant intégral (part obligatoire et complémentaire).